

## Les échos du CONSEIL MUNICIPAL de Sainte-Anne-des-Lacs



NORMAND LAMARCHE

### Séance du Conseil municipal du 13 juin 2011.

C'est devant une trentaine de citoyens que le maire ouvre la session. Monsieur Ducharme annonce que la séance d'information sur le déneigement des chemins privés se tiendra le 8 août prochain à 19 h 15, juste avant la séance régulière du Conseil. Il rappelle que les versions modifiées du plan d'urbanisme (PU) et du plan particulier d'urbanisme pour le centre du village (PPU) sont terminées et la

date pour la consultation publique sera précisée en août. L'appel d'offres pour la réfection des chemins ayant été prolongé jusqu'au 21 juillet, le Conseil tiendra le même jour une séance spéciale pour l'ouverture des soumissions. À la suite des accusations de cruauté envers les animaux portées contre le propriétaire du Service de Protection Canine des Monts et avec lequel la Municipalité

fait affaire, le Conseil a décidé de maintenir son contrat qui se termine en décembre 2011 et attendra les recommandations du comité spécial mis sur pied par la MRC avant de le renouveler. Enfin, le président fait part à l'assistance du contenu de la lettre de Monsieur Deschambeault en ce qui a trait à la lourde circulation des véhicules sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs qui mine la qualité de vie des résidents riverains.

**Tour de table:** La conseillère Luce Lépine dépose un avant-projet sur la Culture dont la consultation publique se tiendra le vendredi 30 septembre à 19 h 30. Serge Grégoire se dit désolé du retard de l'installation électrique du groupe électrogène déjà en place depuis quelques mois et rappelle qu'un poste est toujours disponible au Comité consultatif en Environnement (CCE). Jacques Geoffrion nous raconte une histoire de sandwich découvert sur le chemin Beakie par le directeur des travaux publics; rappelons que le mot « sandwich » est utilisé en voirie pour décrire la structure d'un chemin dans laquelle une couche de concassé est intercalée entre deux couches d'asphalte. Le conseiller affirme que ce type de réfection ne se fera plus.

**Finances et administration:** Sylvain Charron questionne l'achat de deux ordinateurs dont la commande aurait été scindée en deux pour ne pas en faire une résolution et éviter ainsi un vote au Conseil. Un comité est formé pour procéder à une révision du site internet de la municipalité.

**Travaux publics:** La Municipalité mandate ses avocats pour poursuivre le promoteur, Constructions Novash,

pour la non-conformité en rapport à son plan projet de lotissement sur chemin privé des Ancolies en ce qui a trait à la pente du chemin.

**Loisirs, Culture et Vie communautaire:** En guise de reconnaissance, les bénévoles qui œuvrent dans la municipalité seront reçus le 9 septembre prochain dans le futur centre culturel. Dans le cadre des journées de la culture, tous les citoyens, jeunes et moins jeunes, sont invités à l'église le samedi 1<sup>er</sup> octobre à 19 h 30 pour entendre Les Baronettes, un groupe de trois jeunes femmes qui adorent et interprètent merveilleusement les chansons des années 50-60. Allez les écouter sur You Tube et vous serez convaincu. «Le spectacle est entièrement gratuit donc, aucune raison pour ne pas y assister», de dire la conseillère Luce Lépine. Des demandes de subventions seront complétées pour le remplacement de la clôture autour du terrain de balle-molle ainsi que pour l'acquisition d'un futur terrain pour le soccer.

**Urbanisme et environnement:** Deux constats d'infraction seront émis à autant de citoyens pour avoir exécuté des travaux sans permis et un autre pour récidive dans son projet de construction entrepris il y plus de huit ans. Deux constats d'infraction seront également émis pour des travaux exécutés dans la bande riveraine.

**Questions du public:** Seize citoyens se sont inscrits dès le début de la période pour s'assurer une place pour poser une ou des questions. Joseph Bakish, président de l'Association des Citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs (l'ACS) exprime son regret à la décision du Conseil de refuser l'offre de l'Université McGill, via la professeur Marianne Hatzopoulou, qui a offert de cartographier et évaluer le réseau routier pour la modélisation de la circulation actuelle et anticipée. Il profite de l'occasion pour déposer une pétition d'une centaine de citoyens qui souhaitent cette participation. Monsieur Vaillancourt rappelle que le dos d'âne installé sur le chemin des Cèdres n'est pas conforme et invite le Conseil à lire la fiche technique

d'avril 2011 du ministère des Transports du Québec, Direction de la Sécurité en Transport. Monsieur Deschambeault revient à la charge avec la saga du transport routier. Puisque le problème semble être connu depuis longtemps de la part des administrateurs municipaux, il demande quelles ont été les démarches entreprises par la Municipalité jusqu'à maintenant pour tenter de contrer le problème ou du moins de stopper son évolution. Son épouse, madame Carmen Deschambeault mène parallèlement une campagne de mobilisation des citoyens contre la circulation excessive et distribue des tracts à cet effet. Le maire Ducharme a bien tenté d'y répondre sans toutefois apporter d'éclairage nouveau. Monsieur Amzallag raconte que des bateaux sont mis à l'eau à partir de l'île Benoit, la barrière n'étant pas cadenassée. Madame Kavanagh du chemin privé des Perce-neige demande la protection «the grandfather clause» en ce qui a trait au déneigement des chemins privés. Un citoyen demande si l'immense construction, à l'intersection de Beakie et Sainte-Anne-des-Lacs, sur les rives du lac Marois, est conforme à la réglementation municipale et on lui confirme que c'est le cas. Monsieur Le Bourdais déplore avec véhémence que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs n'offre pas d'accès à l'eau à ces citoyens non riverains à un lac. Madame Paquette déplore le fait que la municipalité ne compile pas les plaintes reçues des citoyens. Enfin, monsieur St-Amour questionne le Conseil à savoir s'il y avait eu discussion avec la municipalité des Mille-Îles pour l'ouverture d'une route entre les deux municipalités. Selon ses dires, il semblerait que Mille-Îles serait favorable. La réponse du maire est non. Il poursuit en demandant au Conseil si le droit de passage au lac Marois par le chemin des Muguets est accessible à tous les citoyens puisque la Municipalité en est la propriétaire. Le maire assure qu'il étudiera la question et en informera les citoyens ultérieurement.

**Girouettes exclusives**  
 2493 boul. Curé-Labelle  
**Ferronnerie d'art** Prévost  
**Sculptures**  
 Tél. 450 436 7903  
**Salle de montre**  
 Téléc. 450 436 1679  
 Consultez [www.lespagesenligne.com](http://www.lespagesenligne.com)  
 Atelier Jos Bergot [jos.bergot@cgocable.ca](mailto:jos.bergot@cgocable.ca)

**dt INSTITUT danielle tremblay** 1664, rue des Tangaras  
 Lac René, Prévost  
**514 592 2746** \* NOUVEAU \*  
**Épilation définitive SANS DOULEUR par ULTRASONS**  
 Massothérapie • Esthétique • Soins corporels

**CLINIQUE PHYSIOTHÉRAPIE DES MONTS**  
**Nouveau! Prélèvements sanguins dès septembre.**  
 Jasmine PERREAULT physiothérapeute  
 Caroline PERREAULT physiothérapeute  
 Chantale LAUZON ostéopathe  
 Judith LEDUC Acupuntrice  
 2955, boul. Curé-Labelle, bureau 103, Prévost  
 Tél: 450-224-2322 [www.physiodesmonts.com](http://www.physiodesmonts.com)

**SPÉCIALITÉS**  
 Thérapie manuelle – Ostéopathie – Acupuncture

**PRINCIPAUX PROBLÈMES TRAITÉS**  
 Blessure sportive – Maux de dos et de cou – Tendinite – Capsulite – Bursite – Fracture – Entorse

**CLINIQUE DENTAIRE**  
 Dre Isabelle Poirier  
 Dentisterie générale

**"pour un beau sourire en santé"**  
 Nouveau! Blanchiment en 1 heure avec système ZOOM

**Services offerts:**  
 • Dentisterie générale  
 • Dentisterie esthétique : facettes, ponts et couronnes  
 • Service d'orthodontie : appareils et broches

**450-224-0583**  
 2888, boul. Curé-Labelle (voisin des Assurances Renaud) Dre Isabelle Poirier

Des soins tout en douceur depuis 14 ans près de chez vous.

## Concours de rédaction

La Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs organisait cette année un concours de rédaction. Elle invitait les citoyens et citoyennes à lui faire parvenir soit un conte ou une légende quelconque. Le concours se terminait en juin et le gagnant a été dévoilé lors de la soirée organisée pour la Fête nationale. Voici le texte du gagnant, Claude Lapointe.

### La misère noire

Ma chatte noire de l'étable, de son nom «la Misère noire» s'est juchée comme un oiseau sur une tablette de mon pigeonnier. Elle est là, seule, là-haut, au sommet de la grange, tout à fait écrasée sur la petite planche blanche et rouge. Elle est belle à voir. Le soleil de février l'a fait grimper jusque là. Sa couleur personnelle, qui d'avance attire de la chaleur ne lui suffit pas. Quelle chaleur recherche-t-elle? Pourquoi est-elle montée si haut? A-t-elle à ce point besoin de lumière?

En arrière, le pigeonnier est vide. Tout autour, c'est le silence. Rien ne bouge, sauf quelques gouttes d'eau qui tombent sous l'effet de la température. En bas, c'est loin, c'est le vide. En avant, c'est loin, c'est l'avenir. Ne bouge pas, Misère noire. De regarder de gauche à droite va te faire perdre l'horizon. Tiens bon sur la tablette étroite. Repose-toi. Ferme les yeux comme tu sais si bien le faire. Vois dans le noir ton présent calme et reposant, ton passé lourd, tellement plein que pesant, le vide et la plénitude, les aurevoirs et le silence... Ouvre les paupières maintenant, «Misère noire» et réponds à ma question: «Quand est-ce que tes yeux pleins de larmes t'ont empêché de voir?» Comme réponse, elle a secoué la tête de gauche à droite, en vibrations répétées comme le font